



Que faire en cas d'absence de votre enfant ?

Il s'agit d'assurer la sécurité de votre enfant, en vérifiant que tous les enfants ayant quitté leur domicile sont bien arrivés à l'école.

- ***Si l'absence est prévisible***, prévenir l'enseignant le plus tôt possible par un mot écrit dans le cahier de liaison, ou de vive voix.
- ***Si l'absence n'est pas prévisible***, appeler l'école **avant 9 H** pour informer les enseignants de la durée et du motif de l'absence de votre enfant.

☎ 03 84 21 19 48

Dans tous les cas, au retour en classe, remplir un bulletin d'absence à la fin du cahier de liaison.

- ***En cas de retard***, accompagner l'enfant jusqu'à la porte du Bâtiment A et demander son ouverture par téléphone (Plan VIGIPIRATE)



Signature



🔔 Rappel règlement

*L'école est obligatoire, tous les jours.
Toute absence doit être prévenue et justifiée au retour par mot écrit, daté et signé.
Au-delà de **4 absences non justifiées**, l'école est tenue de faire un signalement auprès des autorités compétentes.*



Que faire en cas d'absence de votre enfant ?

Il s'agit d'assurer la sécurité de votre enfant, en vérifiant que tous les enfants ayant quitté leur domicile sont bien arrivés à l'école.

- ***Si l'absence est prévisible***, prévenir l'enseignant le plus tôt possible par un mot écrit dans le cahier de liaison, ou de vive voix.
- ***Si l'absence n'est pas prévisible***, appeler l'école **avant 9 H** pour informer les enseignants de la durée et du motif de l'absence de votre enfant.

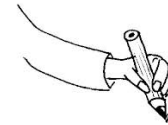
☎ 03 84 21 19 48

Dans tous les cas, au retour en classe, remplir un bulletin d'absence à la fin du cahier de liaison.

- ***En cas de retard***, accompagner l'enfant jusqu'à la porte du Bâtiment A et demander son ouverture par téléphone (Plan VIGIPIRATE)



Signature



🔔 Rappel règlement

*L'école est obligatoire, tous les jours.
Toute absence doit être prévenue et justifiée au retour par mot écrit, daté et signé.
Au-delà de **4 absences non justifiées**, l'école est tenue de faire un signalement auprès des autorités compétentes.*

